RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001130939	1ere Gachée: 08:42 (1) Quantité: 5.00 m3	Date: 06/11/2026 reap041126094911 référence commande(2): 03.26.85.98.50	Zone: Transport incompl Véhicule: M18 8x4 THIERRY THIERRY THIERRY
client: 411972 chantier: 197229	SOGESSAE Pleurs	48 RUE DU VAL CLAIR B.P. 6 51100 lot la louvieres 06.46.37.59.92 51230 Pleurs	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température: vitesse du vent: validité:
09:13						00:00	

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
PJMRT5D150	REMBLAIS TECHNIQUE				S5	5

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		0	

appellation commerciale MORTIER REMBLAIS S5 CEM2 150KG

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE TRANSP INCOMPLET ECO-PARTICIPATION	MAPEAIR OPTIMA 1369	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:
type et quantité:
demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1